

Dépôt :

Djuna BERNARD

Luxembourg, le 26 mai 2020

**La Chambre des Député-e-s,**

- reconnaissant l'effort global déployé par le gouvernement pour contrer les effets de la flambée de Covid-19 et notamment concernant le secteur de la culture ;
- soutenant la démarche gouvernementale pour venir de suite en aide aux artistes indépendants et aux intermittents du spectacle notamment par le biais du projet de loi n° 7532 instituant un régime d'aides pour les entreprises en difficulté financière et modifiant la loi modifiée du 19 décembre 2014 relative 1) aux mesures sociales au bénéfice des artistes professionnels indépendants et des intermittents du spectacle 2) à la promotion de la création artistique,

invite le Gouvernement à

- réévaluer la loi modifiée du 19 décembre 2014 relative 1) aux mesures sociales au bénéfice des artistes professionnels indépendants et des intermittents du spectacle 2) à la promotion de la création artistique en tenant compte des expériences faites lors de la crise et en réévaluant notamment la période de la première demande d'aide ;
- considérer les situations survenues par la fermeture des instituts et institutions culturels ayant eu lieu avant la date de déclaration de l'état de crise ;
- solutionner les situations qui rendent les nouvelles aides financières inapplicables du fait qu'aucun revenu n'a pu être généré pendant la période de l'état de crise ;
- entamer des discussions avec les radios et médias audiovisuels afin d'augmenter la diffusion de musiques et de productions d'artistes ayant un lien avec le Luxembourg ;
- créer un plan de relance pour gérer l'après-crise ;
- adapter le « *Kulturentwécklungsplang* » - plan de développement culturel aux nouvelles données résultant de la crise sanitaire du Covid-19 ;
- soutenir dans la mesure du possible la replanification d'événements culturels et artistiques qui ont dû être reportés en raison de l'état de crise, afin d'éviter des chevauchements multiples concernant les nouvelles dates.

Signatures :

Djuna Bernard

Marc Baum

Sven Clement

Asselborn-Dintz

André Bauler

Octavie Nadert